

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 avenue du Centenaire, le **1^{er} août 2022**, à 19h31, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier.

Étaient présents : Madame Marie-Chantal Bienvenue, conseillère #2
Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
Madame Hélène Ouellet, conseillère #4
Monsieur Maurice D'Astous, conseiller #5
Madame Martine Côté, conseillère # 6

Était absent : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller # 1

Assiste également à la séance, Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Mme Lyne Arguin, adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 091-2022-08

Il est proposé par Monsieur Clermont Miousse
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

- 1.** Ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour

Administration

- 3.** Adoption des procès-verbaux
- 4.** Nomination d'une greffière-trésorière de séance
- 5.** Commandite – Garde paroissiale
- 6.** Renouvellement des assurances – correction résolution #058-2022-04

Finances

- 7.** Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
- 8.** Autorisation des comptes à payer

Période de questions
9. Période de questions

Voirie

- 10. Nivelage des rangs**
- 11. Autorisation de signature d'une entente pour utilisation des biens et partage de ressources avec la Fabrique de Saint-Damase**
- 12. PAVL – volet accélération – autorisation de signature**
- 13. Varia**
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 113-2022-08

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal suivant soit adopté tel que présenté à savoir :

- Séance ordinaire du 4 juillet 2022

Adoptée à l'unanimité

4. NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'absence en présentiel de Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

CONSIDÉRANT QUE la loi exige la présence de la greffière-trésorière sur place;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lyne Arguin occupe le poste d'adjointe administrative au sein de la Municipalité de Saint-Damase;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 114-2022-08

Il est proposé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par Monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'EN l'absence en présentiel de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Mme Josée Gauthier, Mme Lyne Arguin agisse à titre de greffière-trésorière de la séance.

Adoptée à l'unanimité

5. COMMANDITE – GARDE PAROISSIALE

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite de la garde paroissiale de Saint-Damase Inc.;

CONSIDÉRANT QUE c'est un organisme de la municipalité;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 115-2022-08

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Damase désire participer comme commanditaire afin d'offrir le vin d'honneur lors de l'assemblée annuelle de la Garde Paroissiale de Saint-Damase du 18 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

6. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES – CORRECTION RÉSOLUTION #058-2022-04

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption de la résolution #058-2022-04 la modification de la date de début du contrat a été omis;

CONSIDÉRANT QUE le libellé aurait dû être le suivant :

QUE la Municipalité de Saint-Damase adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 116-2022-08

Il est proposé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Damase modifie la partie de la résolution #058-2022-04 :

QUE la Municipalité de Saint-Damase adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du jour mois 2022;

Pour le texte suivant :

QUE la Municipalité de Saint-Damase adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 1^{er} août 2022

FINANCES

7. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 5 juillet au 1^{er} août 2022 et totalisant un montant de 27 044.16 \$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 117-2022-08

Il est proposé Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 5 juillet 2022 au 1^{er} août 2022 au montant de 27 044.16 \$.

Adoptée à l'unanimité

8. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 19 688.65 \$ en date du 1er août 2022;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 118-2022-08

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 6367 à 6387.
Totalisant un montant de 19 688.65 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

VOIRIE

10. NIVELLAGE DES RANGS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase est présentement en affichage pour un employé municipal;

CONSIDÉRANT QUE le nivelage des rangs pour la saison estivale était nécessaire;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 119-2022-08

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE la Municipalité de Saint-Damase octroie le mandat de nivelage des rangs à Entreprises Yvon D'Astous et autorise le paiement des factures # 006345 et 006355 au montant total de 11 385\$ plus les taxes applicables en lien avec les dits travaux.

11. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR UTILISATION DES BIENS ET PARTAGE DE RESSOURCES AVEC LA FABRIQUE DE SAINT-DAMASE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise pour l'entreposage de son tracteur à gazon les locaux de la Fabrique de Saint-Damase;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Damase utilise le tracteur de la municipalité pour l'entretien du terrain du cimetière;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 120-2022-08

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase autorise la direction générale et greffière-trésorière par intérim à signer une entente pour le partage des services incluant l'employé municipal pour l'entretien du terrain et l'utilisation des locaux de la Fabrique pour l'entreposage du tracteur à gazon de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

12. PAVL – VOLET ACCÉLÉRATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QU'UNE aide financière du programme aide à la voirie local, volet accélération a été accordé à la municipalité de Saint-Damase;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de signer la convention à cet effet;

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

R 121-2022-08

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase autorise le maire M. Martin Carrier et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer la convention du programme d'aide à la voirie locale – volet accélération pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 122-2022-08

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 19h54.

Adoptée à l'unanimité

Le 1^{er} août 2022.

MARTIN CARRIER
Maire

LYNE ARGUIN, ADJOINTE
Greffière de la séance